



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mardi 12 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 9

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Bruno DEHAYE, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD

Absents excusés : Mme Elodie CADIOU, M. Fabrice DIEU (pouvoir à M. Jérôme PIRIOU)

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 7 mars 2024

Date d'affichage : 7 mars 2024

Objet de la délibération : BUDGET Subventions 2024

Le maire demande au conseil municipal de fixer les subventions 2024 aux divers organismes et associations.

Les membres de l'assemblée s'accordent à privilégier les associations locales et notamment celles en relation avec les enfants de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité, les choix sont arrêtés comme suit :

-Anervedel	100€
-Association sportive collège Soutine	100€
-ADMR	50€
-Les petites Canailles	800€
-Association des amis du Compa	25€
-Comité 28 Les amis de la gendarmerie	100€

Le conseil municipal délègue à Mme le Maire la décision de renouveler ou pas la subvention de l'association « La prévention routière » puisque la Gendarmerie d'Eure et Loir pourrait effectuer la même mission de prévention auprès des scolaires ; mission non accomplie par « La prévention routière » en 2023. En cas de renouvellement, la somme est fixée à 50€ pour 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 12 mars 2024

Le Maire, Marie BOURGEOT



2024-004